

UN NOUVEAU PROTOCOLE (cf courriel du 27/03/24).

Les Communes ont été informées de ce protocole.

Pour tout évènement rassemblant des classes, a fortiori quand un public est invité, on doit identifier l'organisateur ». L'organisateur* considéré ici est le Conseil de la coopérative, section locale de l'association OCCE06, représentée par son mandataire.

NB/Ni L'OCCE06 ni la coopérative occe (ni leur contrat d'assurance MAE) ne peut être engagé quand l'organisateur est une autre entité que la coopérative (APE, autre association..).

1. L'OCCE dispense conseils, recommandations auprès des Conseils de coopérative pour définir un cadre conforme à l'objet des coopératives, et apporter sa couverture associative et assurantielle (contrat MAE souscrit par l'OCCE)

2. Le Conseil de coopérative a la responsabilité de la conception, de l'organisation et de la mise en œuvre de son projet dans le respect de toutes recommandations et consignes de l'OCCE et de la COMMUNE (en matière de sécurité notamment). **Avant déclaration à l'OCCE, le mandataire doit disposer de l'autorisation de la commune.** Si une convention est exigée, lire attentivement : signée « pour la coopérative scolaire occe » par son mandataire (visée par directeur/trice s'il s'agit des locaux scolaires).

>> [Voir recommandations et conseils](#) <<

Autorisations particulières de la commune requise pour débit boissons (1°cat) – tombola - podium – fiches sur le site occe06.com.

3. Une fois les recommandations prises en compte, le projet arrêté et l'autorisation de la commune accordée, **le mandataire déclare en ligne la manifestation à l'OCCE.** Si c'est le cas, le mandataire adresse obligatoirement à l'OCCE **copie de la convention (ou règlement)/règlement qu'il a signé (plus de navette de demande formelle avec retour)**

Consultation possible de l'OCCE en amont de la déclaration en cas de doute sur les engagements de la convention >> ad06@occe.coop

NB/Hors l'école salle de spectacle, structure d'accueil de manifestation, salle polyvalente relève de conditions propres pour d'accueil du public. S'informer, avant de signer une convention, auprès de la commune ou du responsable de la structure : quelles obligations pour la présence d'agent, technicien, régisseur, SSIAP ?

>> [voir conseils particuliers sur le site occe06.com](#)

Couverture associative et assurantielle pour les activités des coopératives occe : les membres de la coopérative scolaire et ses collaborateurs bénévoles (parents..) identifiés. **Contrat MAE/OCCE** souscrit par l'OCCE06 (garanties dommages causés ou subis/ Responsabilité civile et garantie occupant..).

NB/ La MAE apprécie seule la prise en charge d'un sinistre.

Imprimer Notice et garanties du contrat ?

>> [cliquez ici](#) (vous pourrez à leur demande communiquer si besoin ces documents à la commune ou à la structure privée d'accueil

DES PRINCIPES PARTAGES

COOPERATION Ces manifestations tissent du lien social autour des ambitions de l'École publique et sont des moments privilégiés de coopération au sein de la communauté scolaire. Des Conseils de coopérative « autonomes et responsables » les organisent.

PROXIMITE avec la COMMUNE Les relations quotidiennes et de confiance liant la collectivité qui apporte son soutien et l'école concourent à la réussite de son projet. Se rapprocher au plus tôt des **services de la commune** (faisabilité, conditions matérielles, mesures de sécurité, démarches pour autorisation écrite, convention ou règlement..)

CONFORMITE Dans ou hors l'école, ces manifestations préparées avec et pour des élèves visent des objectifs conformes à « l'objet » des coopératives scolaires, gardent *un caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, respectent les principes de neutralité, de laïcité, de non discrimination* et répondent à des **obligations réglementaires** en matière d'accueil de public.

SPECIFICITE Ces manifestations de coopératives scolaires ne sont a priori envisageables que dans un cadre ou espace **exclusivement dédié, clos**, aux accès protégés et contrôlés, pour un public ciblé et filtré (enfants, familles ...) bénéficiant d'invitations personnelles (contrôle entrées). Conçue en référence à l'âge des élèves, la manifestation d'une coopérative scolaire n'a pas vocation à organiser des activités de type commercial ou un bal d'adultes.

SOLIDARITE *Circulaire ministérielle du 31 juillet 2008*

« La coopérative scolaire affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) est une section locale de l'association départementale OCCE. La coopérative bénéficie du soutien de l'OCCE en matières éducative, pédagogique, juridique et comptable. L'OCCE assume la responsabilité du fonctionnement des coopératives scolaires qui lui sont affiliées, en dehors des fautes lourdes et intentionnelles ou des infractions dont se seraient rendus responsables les mandataires (représentants adultes) des coopératives scolaires. » L'OCCE06 dispense ainsi consignes, recommandations et conseils aux équipes.

RESPONSABILITE La « coopérative scolaire occe » ne dispose pas de la personnalité morale mais, **pour ces manifestations**, bénéficie d'une **délégation** du Conseil d'administration départemental : le Conseil de coopérative peut ainsi **organiser** hors temps scolaire, dans ou hors de l'école (avec l'autorisation du Maire) ces manifestations (ouvertes ou non au public), **contractualiser** autorisation et prestations, (conventions, commandes..), **gérer** des fonds privés (sur le compte bancaire ouvert par l'OCCE). Dans ce cadre de référence, le Conseil de coopérative organise et le mandataire, peut signer « pour la coopérative Occe », une convention d'utilisation de locaux (ou règlement)

Convention et règlement sont des contrats. Si le Conseil de coopérative juge ne pas pouvoir en honorer toutes les clauses : projet à reconfigurer ? Négociation possible sur certaines obligations ?

A défaut...renoncer, votre responsabilité personnelle étant engagée.

Pour tout savoir sur le sujet ➡ [cliquez ici](#)



Niveau ? Toujours s'informer des instructions particulières actualisées de la Commune ou du responsable de la structure